

PICARDIE

Axe 3 : Encadrement et management des équipes

Entretien professionnel pour les évaluateurs - Module 2 : La formulation d'un compte-rendu d'entretien professionnel- PRISMA

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs.

Objectifs

- **S'entraîner** à la formalisation écrite d'un compte-rendu d'entretien professionnel pour formuler l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Renseignements complémentaires

Financement

Fonds mutualisés ANFH

Dates

Voir calendrier en annexe

Validité du marché

14/03/2025

Programme

Les enjeux, impacts et conséquences de la formalisation écrite du compte-rendu de l'entretien

- Éléments de la nouvelle réglementation

Les informations nécessaires à la préparation de l'entretien

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYaYmOJ_wRVrNCY72psj

La rédaction de toutes les rubriques à écrire pour aboutir à l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent

- Quelques principes d'écriture
- Précautions à prendre

Zoom particulier sur la formulation de l'appréciation littérale de la valeur professionnelle de l'agent

Le respect des échéances dans le parcours du compte-rendu

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus.

Exercice

2024

Code de formation

AFR 3.02

Nature

AFR

Durée

3 heures